

DÉCISION D'ATTRIBUTION

CONTRAT DOCTORAL ARTISTIQUE "RECHERCHE PAR LE PROJET" 2023-2026

Suite à la réunion de la commission chargée d'examiner les 9 dossiers de candidatures administrativement recevables, le contrat doctoral fléché à la Casa de Velázquez à partir du 1^{er} octobre 2023 est attribué à :

1- CHARBIT, Milena

Sujet de thèse: « Une architecture de la frontière. Une recherche par le projet de l'architecture de la frontière Franco-Espagnole »

ED 628 – Cergy Paris Université
Directrice de thèse : Gabriele Pierluisi

Ont été classées sur la liste complémentaire (par ordre de mérite) :

1 : PEYRARD Florence

2 : BIRIULINA Anna

Madrid, le 30 juin 2023



Nancy BERTHIER

DESTINATAIRES :

- l'intéressée ;
- les services administratifs de la Casa de Velázquez ;
- la direction des études de l'AFM ;
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, bureau DGESIP A1-3.

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** qu'il vous appartient de m'adresser ;
- soit un **recours contentieux** devant le tribunal administratif.

Le recours gracieux peut être fait sans condition de délais.

En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux, former un recours contentieux, ce recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai sus indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite – et donc dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis – vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.